

## Tenue de l'Assemblée Générale Extraordinaire et publication du chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> semestre 2020-21

- Résultat des votes des résolutions extraordinaires
- Réduction de la valeur nominale des actions de la Société
- Mise en œuvre du contrat de financement par voie d'émission d'obligations remboursables en numéraire et/ou en actions nouvelles (« ORNAN »)
- Tirage d'une première tranche d'ORNAN pour un montant de 2 M€ de valeur nominale
- Point sur l'activité du premier semestre 2020-21

### Résultat des votes de l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire s'est tenue ce jour à huis clos sur troisième convocation. Les actionnaires ayant voté par correspondance ou ayant donné procuration ont représenté ensemble 59.511.569 actions ayant le droit de vote et 107.207.575 voix. Conformément à l'ordonnance du Tribunal de Commerce de Paris du 4 novembre 2020, Maître Aurélia Perdereau du cabinet Thévenot Partners, en qualité de mandataire *ad hoc*, représentait les actionnaires défaillants pour assurer la réunion du quorum de l'Assemblée Générale Extraordinaire et voter sur les résolutions à l'ordre du jour.

Compte tenu de la présence de Maître Aurélia Perdereau, le quorum atteint pour l'Assemblée Générale Extraordinaire est de 100% des 245.899.601 actions composant le capital social de la Société et ayant le droit de vote.

Conformément aux termes de sa mission, les droits de vote attachés aux actions des actionnaires défaillants ont été exercés par la mandataire *ad hoc* à raison de deux tiers de votes favorables et d'un tiers de votes défavorables, afin de rendre « neutre », en termes de majorité qualifiée, la participation de la mandataire *ad hoc* aux délibérations.

L'ensemble des résolutions présentées et soutenues par le Conseil d'administration ont toutes été approuvées.

Résolutions	Résultat	Pour		Contre		Abstention	
		Nombre de Voix	%	Nombre de Voix	%	Nombre de Voix	%
<b>15<sup>ème</sup> Résolution</b>	Adoptée	196 391 258	66,78	97 687 177	33,22	0	0,00
<b>16<sup>ème</sup> Résolution</b>	Adoptée	196 391 158	66,78	97 687 277	33,22	0	0,00
<b>17<sup>ème</sup> Résolution</b>	Adoptée	196 391 158	66,78	97 687 277	33,22	0	0,00
<b>18<sup>ème</sup> Résolution</b>	Adoptée	196 391 158	66,78	97 687 277	33,22	0	0,00
<b>19<sup>ème</sup> Résolution</b>	Adoptée	196 391 258	66,78	97 687 177	33,22	0	0,00
<b>20<sup>ème</sup> Résolution</b>	Adoptée	196 391 258	66,78	97 687 177	33,22	0	0,00
<b>21<sup>ème</sup> Résolution</b>	Adoptée	196 391 158	66,78	97 687 277	33,22	0	0,00
<b>23<sup>ème</sup> Résolution</b>	Adoptée	196 391 258	66,78	97 687 177	33,22	0	0,00
<b>24<sup>ème</sup> Résolution</b>	Rejetée	131 044 036	44,56	163 034 399	55,44	0	0,00
<b>25<sup>ème</sup> Résolution</b>	Adoptée	196 391 258	66,78	97 687 177	33,22	0	0,00
<b>26<sup>ème</sup> Résolution</b>	Adoptée	196 391 258	66,78	97 687 177	33,22	0	0,00
<b>27<sup>ème</sup> Résolution</b>	Adoptée	196 391 258	66,78	97 687 177	33,22	0	0,00
<b>28<sup>ème</sup> Résolution</b>	Adoptée	196 391 258	66,78	97 687 177	33,22	0	0,00
<b>29<sup>ème</sup> Résolution</b>	Adoptée	196 391 258	66,78	97 687 177	33,22	0	0,00

## Réduction de la valeur nominale des actions de la Société

A l'occasion de cette Assemblée Générale Extraordinaire, les actionnaires ont consenti au Conseil d'administration, aux termes de la 26<sup>ème</sup> résolution, l'autorisation de procéder à une réduction du capital social de la Société motivée par des pertes, par voie de réduction de la valeur nominale des actions de la Société de 0,01 euro à 0,001 euro.

Faisant usage de cette autorisation, le Conseil d'administration, au cours de sa réunion du même jour, a décidé de procéder à une réduction du capital social de la Société motivée par des pertes, d'un montant de 2.219.247,89 euros, par voie de réduction de la valeur nominale des actions de la Société de 0,01 euro à 0,001 euro. Le capital social de la Société s'élève désormais à 246.583,10 euros et est composé de 246.583.099 actions ordinaires de 0,001 euro de valeur nominale chacune.

## Mise en œuvre du contrat de financement par ORNAN et tirage d'une première tranche d'ORNAN

Il est rappelé que la Société a conclu le 30 septembre 2020 avec YA II PN, Ltd (l'« **Investisseur** ») un contrat d'émission (le « **Contrat d'Emission** ») aux termes duquel l'Investisseur s'est engagé à souscrire des ORNAN, conférant ainsi à la Société un financement d'un montant net maximum de 9,3 millions d'euros.

La mise en place de ce financement a pour mission de procéder à la reconstitution des capitaux propres de la Société. Ce financement lui permettra de poursuivre son redressement, de conforter son fonds de roulement net futur et de renforcer sa structure financière. En effet, la mise en place de ce nouveau financement permet de doter le Groupe des ressources financières nécessaires pour disposer d'un fonds de roulement suffisant afin de faire face à ses obligations et ses besoins de trésorerie à court et moyen termes.

Cette mise en place était soumise (i) à l'approbation d'un prospectus par l'Autorité des Marchés Financiers (« **AMF** ») et (ii) au vote des actionnaires de la Société, convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire, en faveur de la 21<sup>ème</sup> résolution prévoyant l'émission réservée à l'Investisseur de bons d'émissions donnant accès aux ORNAN (les « **Bons d'Emission** »).

Le prospectus relatif à l'admission aux négociations sur Euronext Paris d'actions nouvelles susceptibles d'être émises au profit de l'Investisseur sur conversion des ORNAN a été approuvé par l'AMF le 30 septembre 2020 sous le numéro 20-487 (le « **Prospectus** »).

A l'occasion de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 novembre 2020, les actionnaires ont conféré au Conseil d'administration, aux termes de la 21<sup>ème</sup> résolution, une délégation de compétence à l'effet d'émettre des ORNAN, directement ou sur exercice de Bons d'Emission attribués gratuitement, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de l'Investisseur.

Faisant usage de cette délégation de compétence, le Conseil d'administration a décidé ce jour :

- la mise en place du financement par émission d'ORNAN en application du Contrat d'Emission ; et
- l'émission à titre gratuit de 1.000 Bons d'Emission, dont les caractéristiques sont conformes à celles décrites dans le Prospectus, lesquels ont été intégralement souscrits ce jour par l'Investisseur.

A cet égard, il est rappelé que chaque Bon d'Emission pourra être exercé pendant une période de 30 mois à compter de sa date d'émission, soit jusqu'au 12 mai 2023, et donnera droit à l'Investisseur de souscrire une (1) ORNAN (soit un nombre maximal de 1.000 ORNAN).

Au cours de cette même réunion, le Conseil d'administration a constaté le tirage ce jour d'une première tranche de 200 ORNAN, par l'exercice de 200 Bons d'Emission détenus par l'Investisseur, représentant un montant nominal de 2 millions d'euros.

Comme annoncé dans le Prospectus et le communiqué en date du 30 septembre 2020, ce premier tirage permet le remboursement des 55 ORNAN non converties en janvier 2020 issues de l'ancien financement

mis en place le 11 février 2019 pour 0,9 million d'euros, ainsi que le rachat à leur valeur nominale des 34 dernières ORNAN encore en circulation émises dans le cadre du même financement. Ce tirage permet également au Groupe de faire face à ses besoins de trésorerie immédiats et d'assurer ainsi la poursuite de ses activités.

Les principales caractéristiques des Bons d'Emission et des ORNAN - dont les termes et conditions détaillés sont disponibles sur le site internet de la Société ([www.geci.net](http://www.geci.net)) dans l'onglet « Relations Investisseurs » - ont fait l'objet d'un communiqué de presse en date du 30 septembre 2020.

Tout nouveau tirage qui serait décidé par GECI International fera l'objet d'une communication au marché. Le tableau de suivi des ORNAN en circulation est disponible sur le site Internet de la Société ([www.geci.net](http://www.geci.net)).

## Faits marquants du premier semestre 2020-21

Dans un contexte économique et sanitaire sans précédent, le chiffre d'affaires du Groupe GECI International au premier semestre 2020-21 est en net retrait par rapport à la même période de l'exercice précédent. Le pôle Transformation Digitale a été sensiblement affecté par le ralentissement de la demande des clients avec le report ou l'annulation de commandes, tandis que le pôle Conseil en Technologies atteint un point bas d'activité compte tenu de la fermeture pendant le premier trimestre du site de production de la filiale ETUD Integral, et de la baisse des programmes de R&D dans l'industrie automobile.

Depuis le début de la crise du Covid-19, GECI International s'est engagé pour la protection de la santé de ses collaborateurs et la continuité de service auprès de ses clients. Le Groupe a mis en place les dispositions nécessaires – notamment télétravail de la majorité des collaborateurs – et a poursuivi son plan drastique de réduction des coûts donnant la priorité au redressement de la situation financière du Groupe.

## Évolution du chiffre d'affaires par activité

Pôles d'activités	1 <sup>er</sup> semestre (avril-sept 2020)		1 <sup>er</sup> semestre (avril-sept 2019)		Variation 2019-2020
	M€	% CA	M€	% CA	
Transformation Digitale	7,51	84,1 %	10,23	78,8 %	- 26,6 %
Conseil en Technologies	1,42	15,9 %	2,76	21,2 %	- 48,4 %
Holding	-	N/A	-	N/A	-
<b>Chiffre d'affaires semestriel</b>	<b>8,93</b>	<b>100 %</b>	<b>12,99</b>	<b>100 %</b>	<b>- 31,2 %</b>

- **Transformation Digitale : 7,51 M€, soit 84 % du chiffre d'affaires du semestre**

Après plusieurs trimestres d'activité soutenue, le premier semestre 2020-21 marque un coup d'arrêt dans la dynamique des activités de Transformation Digitale avec un impact important de la crise sanitaire du fait du ralentissement de la demande. Le chiffre d'affaires est ainsi en baisse de 26,6 % par rapport à une base de comparaison élevée. Les ventes dans les Télécoms et en Infogérance ont été plus lourdement affectées, notamment en raison du report ou du non-renouvellement de commandes, tandis que les offres HPC (High Performance Computing) et Finance montrent une meilleure résilience.

- **Conseil en Technologies : 1,42 M€, soit 16 % du chiffre d'affaires du semestre**

Le pôle Conseil en Technologies enregistre un chiffre d'affaires en repli de 48,4 % par rapport à l'année précédente. Ce retrait s'explique par i) la fermeture temporaire du site de production de la filiale ETUD Integral au plus dur de la crise sanitaire et ii) l'impact significatif de la crise sur les activités de plusieurs clients clés de l'industrie automobile et le report ou l'annulation de leurs programmes de R&D.

## Évolution du chiffre d'affaires par zone géographique

Au 30 septembre 2020, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe se répartit entre la France (80,0 %), le Brésil (14,1 %) et l'Afrique du Sud (5,9 %). Il tient compte d'un effet de change négatif au Brésil pour un montant

de 0,5 M€ compte tenu de la dévaluation du Real brésilien face à l'euro au cours du premier semestre 2020-21.

Zones géographiques	1 <sup>er</sup> semestre (avril-sept 2020)		1 <sup>er</sup> semestre (avril-sept 2019)		Variation 2019-2020
	M€	% CA	M€	% CA	
France	7,15	80,0 %	9,76	75,1 %	- 26,8 %
Brésil	1,26	14,1 %	2,58	19,9 %	- 51,2 %
Afrique du Sud	0,53	5,9 %	0,65	5,0 %	- 19,1 %
Israël	-	N/A	-	N/A	-
<b>Chiffre d'affaires semestriel</b>	<b>8,93</b>	<b>100 %</b>	<b>12,99</b>	<b>100 %</b>	<b>- 31,2 %</b>

## Situation financière

L'impact de la pandémie a fortement pesé sur les activités du Groupe, et ainsi sur sa trésorerie. GECI International disposait d'une trésorerie à fin septembre 2020 de 0,4 M€ n'intégrant aucun tirage sur le financement par voie d'émission d'ORNAN conclu le 30 septembre 2020.

Pour traverser cette période inédite, le Groupe a eu recours aux différentes mesures offertes par les pouvoirs publics français (telles activité partielle, reports et étalements des règlements des charges sociales et fiscales notamment).

Le Groupe a également mis en œuvre ce jour le financement par émission d'ORNAN qu'il avait sécurisé depuis plusieurs mois, conformément à la délégation de compétence conférée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de ce jour aux termes de sa 21<sup>ème</sup> résolution. Faisant usage de cette délégation, le Conseil d'Administration a décidé, le même jour, de procéder au tirage d'une première tranche d'ORNAN pour un montant de 2 M€, sans lequel la Société ne pourrait pas faire face à son besoin de trésorerie court terme. Ce premier tirage permet ainsi à la Société de poursuivre son activité.

## Perspectives

Compte tenu du retrait des activités, GECI International a engagé depuis un an une profonde réorganisation qui donne la priorité au redressement de sa situation financière à travers un plan drastique d'économies et de réduction des frais fixes.

La crise sanitaire a accéléré la nécessité pour le Groupe de poursuivre cette réorganisation afin de soutenir sa pérennité en revenant à des objectifs de rentabilité durable.

Également, le contexte actuel, où de nouveaux enjeux apparaissent, donne au Groupe l'opportunité d'affiner sa stratégie de développement autour de ses deux axes principaux d'activités : Transformation Digitale et Conseil en Technologies.

La Transformation Digitale demeure la priorité du Groupe. Ses métiers actuels (Finance, Infogérance, HPC, Télécommunications) sont fondamentalement porteurs dans un monde en bouleversement toujours plus connecté. Le Groupe se renouvelle également avec de nouvelles offres de services et produits intelligents, à l'image d'une nouvelle solution d'ITMS (Intelligent Traffic Management System) pour l'optimisation du trafic routier ou des offres de solutions de cybersécurité construites en partenariats. Des résultats sont encourageants, comme le récent contrat signé en septembre 2020 pour le déploiement de réseaux mobiles au Brésil ou des négociations avancées pour l'implémentation d'un premier projet pilote ITMS en Israël.

Dans le Conseil en Technologies, dans un environnement difficile, le Groupe se focalise sur les mobilités nouvelles pour offrir notamment à des startups la capacité de réaliser rapidement études et prototypes, pour lesquels la filiale ETUD Integral est particulièrement bien positionnée.

En outre, la mise en œuvre du financement par émission d'ORNAN permet à GECI International de retrouver une sérénité financière afin de lui assurer une pérennité stable à moyen et long terme. Le Groupe poursuit ainsi son redéploiement avec pour objectif de retrouver son équilibre financier, puis sa rentabilité.

## **PROCHAIN RENDEZ-VOUS**

Résultats semestriels 2020/2021, le 18 décembre 2020 après bourse.

### **A PROPOS DE GECI INTERNATIONAL**

---

#### ***“Smart Solutions for a Smart World”***

Le Groupe GECI International est spécialisé dans le Conseil en Technologies et la Transformation Digitale et offre à ses clients, grands comptes, PME et start-ups, solutions et services intelligents.

Doté d'un réseau d'entreprises partenaires et de compétences à l'échelle mondiale, GECI International se positionne, avec agilité, sur toute la chaîne de valeur des projets : conseil, intégration, infogérance et formation.

Le Groupe GECI International est coté sur le marché réglementé d'Euronext Paris - compartiment C - et fait partie des indices CAC Small et CAC Technology. GECI International est éligible au « SRD long-seulement ». Code ISIN (action) : FR0000079634 – GECP / Code ISIN (BSAR A) : FR0013266764 – GECBT

### **CONTACTS**

---

GECI International - Relations Investisseurs  
Tél. : +33 (0)1 46 12 00 00 / [relation.investisseurs@geci.net](mailto:relation.investisseurs@geci.net)

Agence CALYPTUS - Cyril Combe  
Tél. : +33 (0)1 53 65 68 68 / [geci@calyptus.net](mailto:geci@calyptus.net)